

SOUTIEN À L'INTERNATIONALISATION DE LA FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
COORDONNÉ PAR LE LABA



CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires État, Centre national de la musique, Région Nouvelle-Aquitaine et le RIM. Toute utilisation, reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2021 - État- Centre national de la musique - Région Nouvelle-Aquitaine -- RIM - Coordonné par LE LABA ».

JUILLET 2021

*Plus d'informations sur le site
<http://musiquesactuelles-na.org/>*

CRÉATION GRAPHIQUE

Watson Moustache

Présentation

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur des musiques actuelles se caractérise par une grande diversité d'initiatives et de modes d'organisation. De plus, les structures associent souvent d'autres segments d'activités indirectes, qui étendent l'impact du secteur au-delà de leur cœur d'activité (solidarité, égalité, environnement, autres secteurs économiques et culturels). Les enquêtes menées par le RIM, notamment dans le contexte post-Covid, démontrent qu'elles sont aujourd'hui particulièrement fragilisées car confrontées à des enjeux majeurs de gestion de crise et de développement. Pour repenser leur avenir, les organisations doivent anticiper les évolutions du secteur, augmenter leur veille et penser leur métier avec une approche transsectorielle : **l'échelle européenne est l'une des réponses à ces problématiques.**

L'enjeu du contrat de filière est de répondre aux défis économiques et sociaux de l'écosystème des musiques actuelles, en favorisant la mise en place de démarches transversales et de leviers d'amélioration. De nombreuses opportunités existent au niveau européen, mais les acteurs de la musique méconnaissent souvent ces dispositifs.

Le partenariat avec le LABA - Pôle de compétences territorial sur les financements européens dédiés aux industries culturelles et créatives -, permet de **favoriser l'internationalisation des acteurs des musiques actuelles** en Nouvelle-Aquitaine en répondant à quatre besoins :

1. **Encourager les pratiques transversales et les coopérations**, grâce aux partenariats internationaux qui favorisent les échanges humains, artistiques et commerciaux et qui peuvent représenter une source de développement ;
2. **Faire émerger de nouveaux marchés**, au-delà du territoire d'implantation, pour soutenir la diffusion et l'export de la musique, la mobilité des artistes et des professionnels ;
3. **Innover et expérimenter** grâce à la veille sur les opportunités internationales, la recherche et le développement à l'échelle européenne, et la mutation des pratiques (notamment via le digital) ;
4. **Lever des financements complémentaires** aux dotations des collectivités territoriales, sur des sujets en adéquation avec les politiques européennes.

Objectifs

- **COMPRENDRE** : identifier les fonds européens pour la culture (Creative Europe, Music Moves Europe, Erasmus+, FSE, i-Portunus, Cosme...) et les appels à projets dédiés à la gestion de la crise due à la Covid-19, savoir comment ils peuvent s'appliquer aux activités dans la musique ;
- **CONCEVOIR** : définir les spécificités de la gestion d'un projet de coopération ou d'un projet de développement local, faire grandir sa relation avec des partenaires européens, apprendre les méthodes d'ingénierie et de gestion nécessaires à un projet soutenu par l'UE ;
- **ANTICIPER** : envisager les transformations digitales pour le passage à l'échelle européenne ;
- **RÉDIGER** : apprendre à écrire des fiches projets calibrées, rédiger une réponse à un appel à projets européen, à le présenter en anglais ;
- **MOBILISER** : organiser ses déplacements à l'étranger, inviter des partenaires, mettre en place des réunions de transferts de savoir, organiser la dissémination et la communication d'un projet.

Accompagnement

Le LABA propose quatre types d'accompagnement, individuels ou collectifs.

COLLECTIF

Mesure 7-1 - Session d'information au montage de projet européen dans le secteur de la musique

Atelier d'une demi-journée, le 13 septembre de 9 h 30 à 12 h 30 - 12 lauréats

État des lieux des opportunités de financements européens sur les projets de coopération. Analyse des réseaux européens utiles. Premiers éléments de méthodologie pour répondre à un appel à projets.

Mesure 7-2 - Session d'information sur les dispositifs et les opportunités de mobilité en Europe pour les professionnels de la musique

Atelier d'une demi-journée, le 21 septembre de 9 h 30 à 12 h 30 - 12 lauréats

État des lieux des opportunités de financement pour les échanges, les mobilités et les accueils d'artistes étrangers. Analyse des programmes spécifiques Erasmus+ Mobilité et i-Portunus, réseaux européens utiles. Méthodologie de réponse à un appel à projets.

INDIVIDUEL

Mesure 7-3 - La mobilité en Europe : comment réaliser et financer ses échanges et ses voyages

Rendez-vous individuels de 2 heures - 10 lauréats

Diagnostic sur la possibilité d'organiser un projet de mobilité à l'échelle européenne : visites d'étude, mises en réseau, sessions de formation, séminaires et ateliers, résidences...

Programmes européens abordés : Erasmus+ Mobilité, Creative Europe (i-Portunus), autres appels à projets.

Mesure 7-4 - Accompagnement au montage de projet de coopération

Rendez-vous individuel de 3 journées - 2 lauréats

Formulation des objectifs. Analyse des réseaux européens utiles. Méthodologie de réponse à un appel à projets. Construction et rédaction d'un plan d'action et d'un budget prévisionnel. Suivi de la progression de l'écriture du projet.

Modalités de réponse

Les bénéficiaires sont des dirigeants, responsables, salariés ou porteurs de projets dans le secteur des musiques actuelles. Ils ont identifié un des quatre besoins établis ci-dessus dans la présentation et ont des premières notions sur les politiques européennes. Pour répondre à cet appel à projets, les candidats devront remplir le formulaire de demande ci-dessous.

La sélection des lauréats se fera sur l'analyse du projet présenté (objectifs, public cible, impacts estimés) en fonction des opportunités de financements et des appels à projets européens qui existent en 2021 et en 2022.

Les mesures d'accompagnement individuelles prendront fin au plus tard le **31 décembre 2021**. Les demandes doivent être faites **au minimum 1 mois avant** cette date limite. Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur réception et les actions engagées au fil de l'eau.

Avant de le remplir le formulaire de demande :

- assurez-vous que vous répondez bien aux critères d'éligibilité ;
- identifiez votre besoin (contexte, objectifs, méthodes, résultats attendus) ;
- définissez en quoi l'internationalisation de votre entreprise/activité peut y apporter une réponse.

Contacts

Le LABA

386 boulevard Jean Jacques-Bosc
CS 109
33323 Bègles Cedex
+33 (0) 5 57 04 09 72 / +33 (0) 6 12 29 50 76
contact@lelaba.eu



2020-2023
CONTRAT DE FILIÈRE
**MUSIQUES ACTUELLES
ET VARIÉTÉS**
~ NOUVELLE-AQUITAINE ~